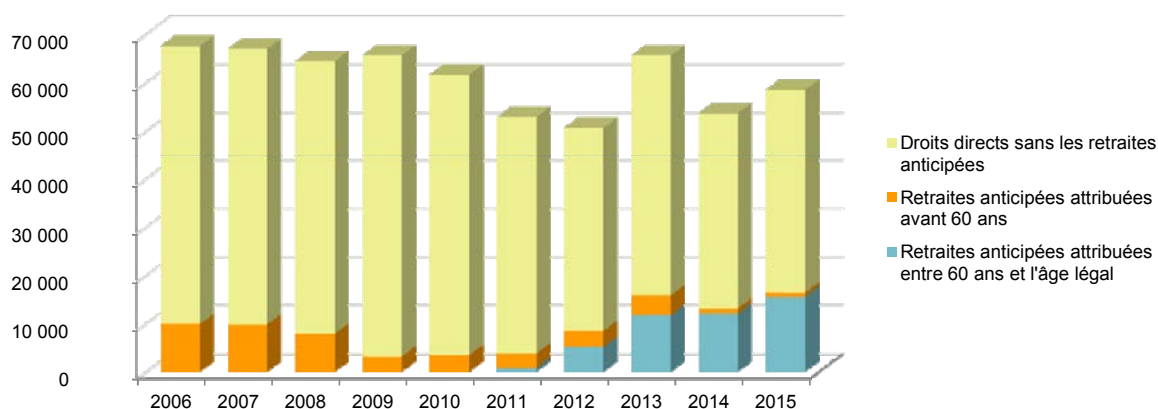




Retraités résidant en Carsat Rhône-Alpes

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	30 126	41 747	71 873
Droits directs (retraites personnelles)	28 328	30 127	58 455
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 798	11 620	13 418
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 337	1 581	2 918

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 998	5 183	17 181
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	74,9 ans	73,2 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	6,1%	8,7%	7,5%
Retraités bénéficiant d'une surcote	15,3%	14,5%	14,9%
Polypensionnés	53,1%	41,5%	47,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	552 158	681 944	1 234 102
Retraités percevant un droit direct seul	536 644	477 102	1 013 746
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 190	33 089	35 279
Retraités percevant les deux à la fois	13 324	171 753	185 077
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	2,3%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	83 128	26 298	109 426
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	843 €	637 €	729 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 147 €	971 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,9%	50,3%	35,0%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

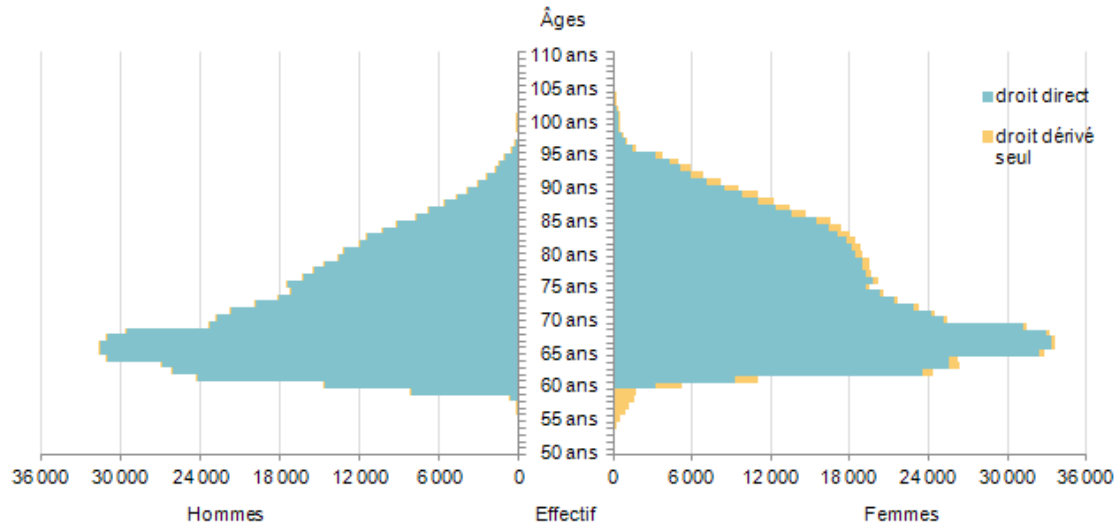
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

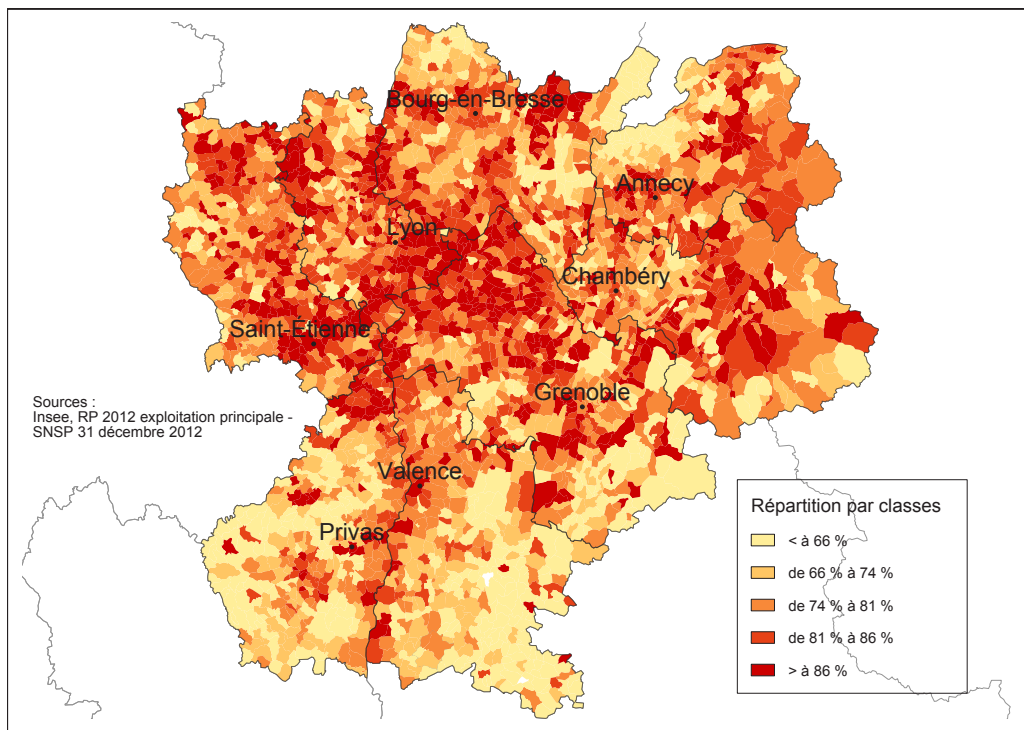
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Rhône-Alpes



Prestataires payés par la Carsat Rhône-Alpes

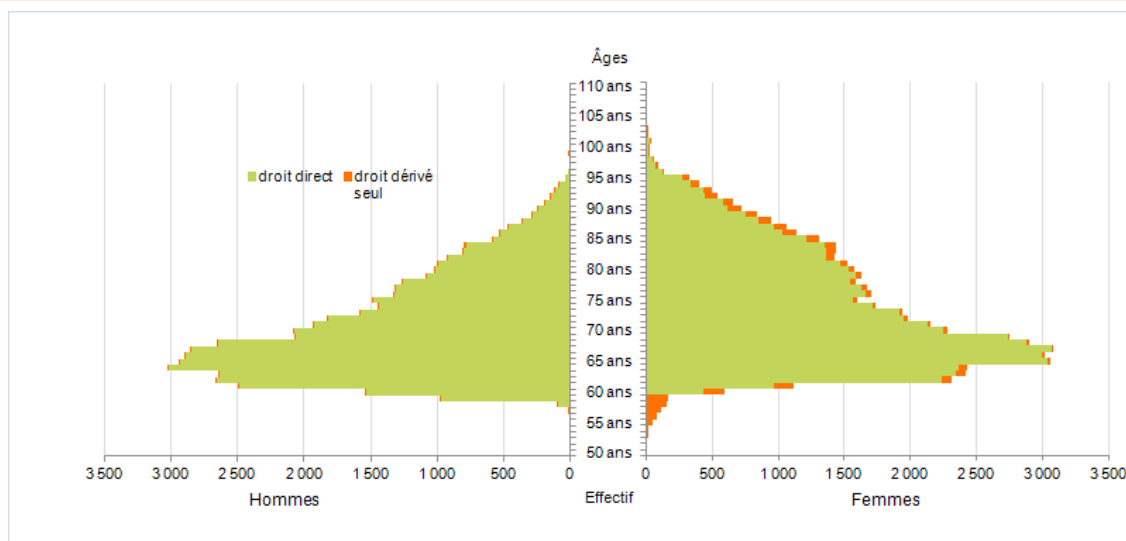
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
01 - Ain	47 656	55 398	103 054
07 - Ardèche	30 296	38 018	68 314
26 - Drôme	43 054	53 805	96 859
38 - Isère	103 957	120 958	224 915
42 - Loire	74 182	95 615	169 797
69 - Rhône	136 276	172 455	308 731
73 - Savoie	37 060	44 115	81 175
74 - Haute-Savoie	55 788	66 302	122 090
Total Carsat Rhône-Alpes	528 269	646 666	1 174 935
Total hors Carsat Rhône-Alpes	98 662	92 872	191 534
Ensemble des prestataires	626 931	739 538	1 366 469

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 040	3 859	6 899
Droits directs (retraites personnelles)	2 842	2 801	5 643
Droits dérivés (retraites de réversion)	198	1 058	1 256
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	73	84	157
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 346	634	1 980
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,2 ans	71,7 ans	72,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,4%	42,0%	49,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	49 940	58 826	108 766
Retraités percevant un droit direct seul	48 467	41 666	90 133
Retraités percevant un droit dérivé seul	246	2 893	3 139
Retraités percevant les deux à la fois	1 227	14 267	15 494
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	1,8%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 278	2 983	12 261
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,1 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	803 €	614 €	701 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 149 €	960 €	1 064 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,6%	50,0%	34,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

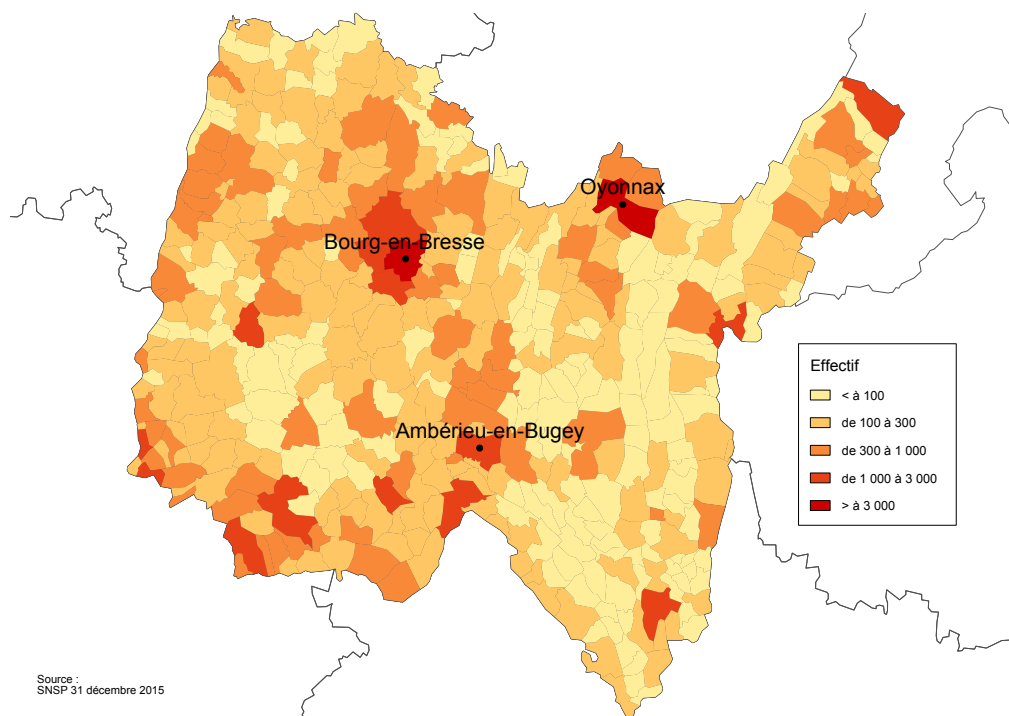
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bourg-en-Bresse			
Nombre total de retraités	3 693	5 284	8 977
Retraités percevant un droit direct seul	3 563	3 496	7 059
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	295	308
Retraités percevant les deux à la fois	117	1 493	1 610
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	4,0%	5,2%
Oyonnax			
Nombre total de retraités	2 211	2 434	4 645
Retraités percevant un droit direct seul	2 130	1 558	3 688
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	104	109
Retraités percevant les deux à la fois	76	772	848
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,1%	2,3%	4,6%
Ambérieu-en-Bugey			
Nombre total de retraités	991	1 354	2 345
Retraités percevant un droit direct seul	958	919	1 877
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	75	78
Retraités percevant les deux à la fois	30	360	390
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	2,3%	3,0%

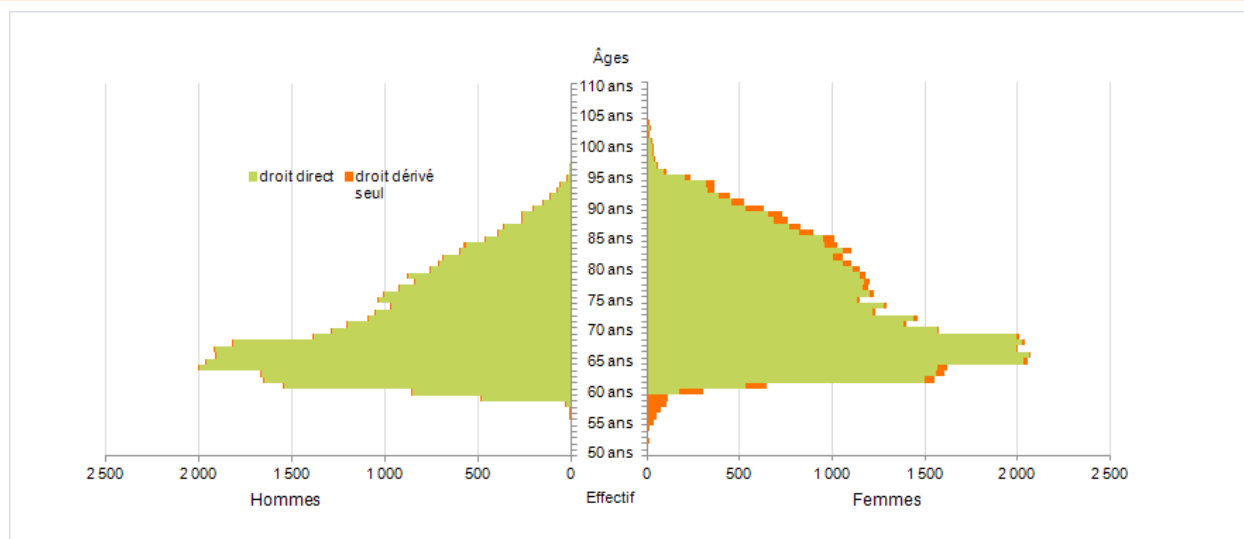
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 745	2 488	4 233
Droits directs (retraites personnelles)	1 593	1 755	3 348
Droits dérivés (retraites de réversion)	152	733	885
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	83	103	186
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	693	248	941
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,8 ans	62,3 ans
Droits dérivés	74,1 ans	73,1 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,5%	51,1%	54,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	33 411	41 774	75 185
Retraités percevant un droit direct seul	32 098	29 376	61 474
Retraités percevant un droit dérivé seul	247	2 056	2 303
Retraités percevant les deux à la fois	1 066	10 342	11 408
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	2,7%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 209	1 495	6 704
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	752 €	585 €	659 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 102 €	930 €	1 026 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,2%	59,6%	43,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

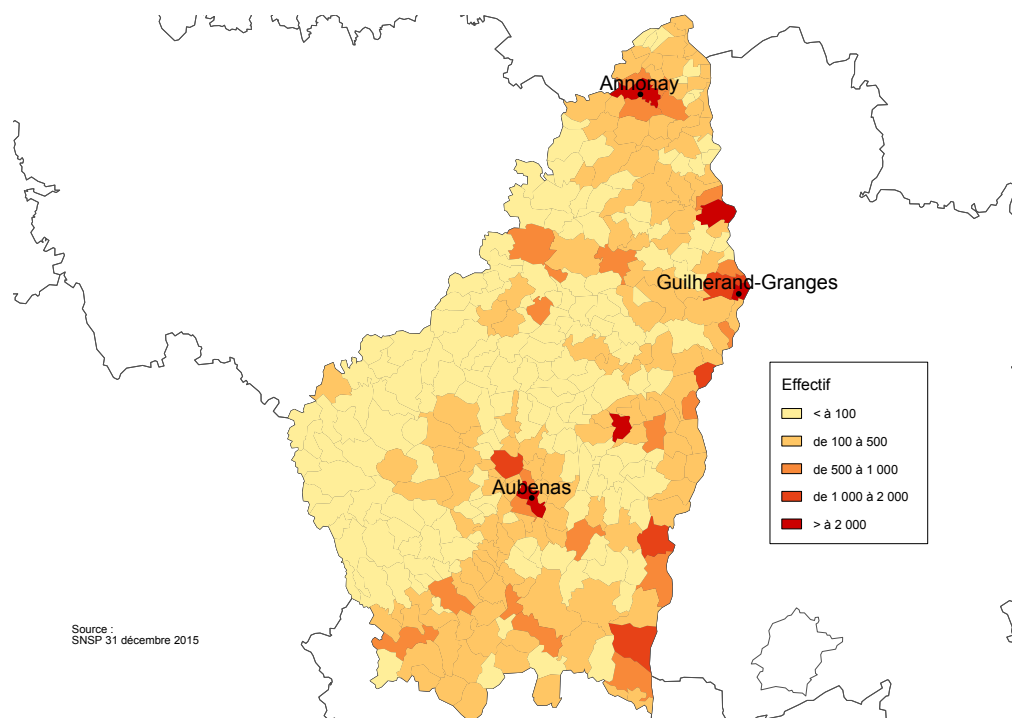
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Annonay			
Nombre total de retraités	1 822	2 497	4 319
Retraités percevant un droit direct seul	1 753	1 561	3 314
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	123	128
Retraités percevant les deux à la fois	64	813	877
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	3,6%	3,4%
Aubenas			
Nombre total de retraités	1 233	1 951	3 184
Retraités percevant un droit direct seul	1 194	1 381	2 575
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	91	94
Retraités percevant les deux à la fois	36	479	515
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	5,1%	5,6%
Guilherand-Granges			
Nombre total de retraités	1 188	1 764	2 952
Retraités percevant un droit direct seul	1 161	1 247	2 408
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	60	61
Retraités percevant les deux à la fois	26	457	483
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	0,6%	1,4%	1,1%

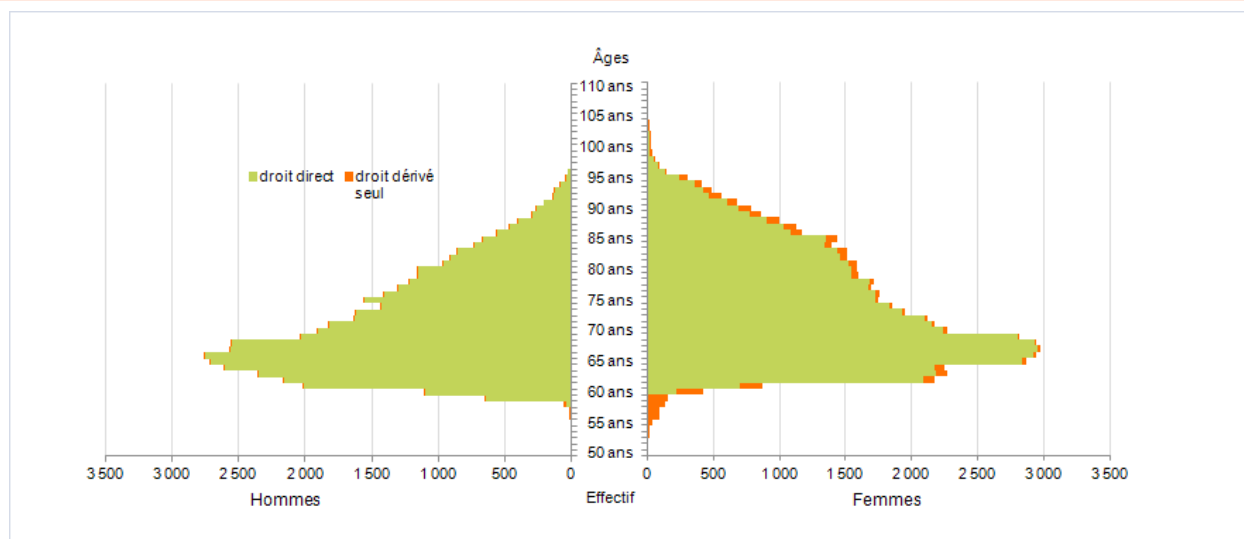
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 513	3 725	6 238
Droits directs (retraites personnelles)	2 341	2 650	4 991
Droits dérivés (retraites de réversion)	172	1 075	1 247
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	138	161	299
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	947	378	1 325
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,7 ans	72,9 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	59,8%	50,8%	55,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 713	58 806	105 519
Retraités percevant un droit direct seul	45 126	41 616	86 742
Retraités percevant un droit dérivé seul	277	2 790	3 067
Retraités percevant les deux à la fois	1 310	14 400	15 710
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	2,8%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 612	1 929	8 541
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	784 €	604 €	684 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 121 €	945 €	1 042 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,3%	55,2%	39,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

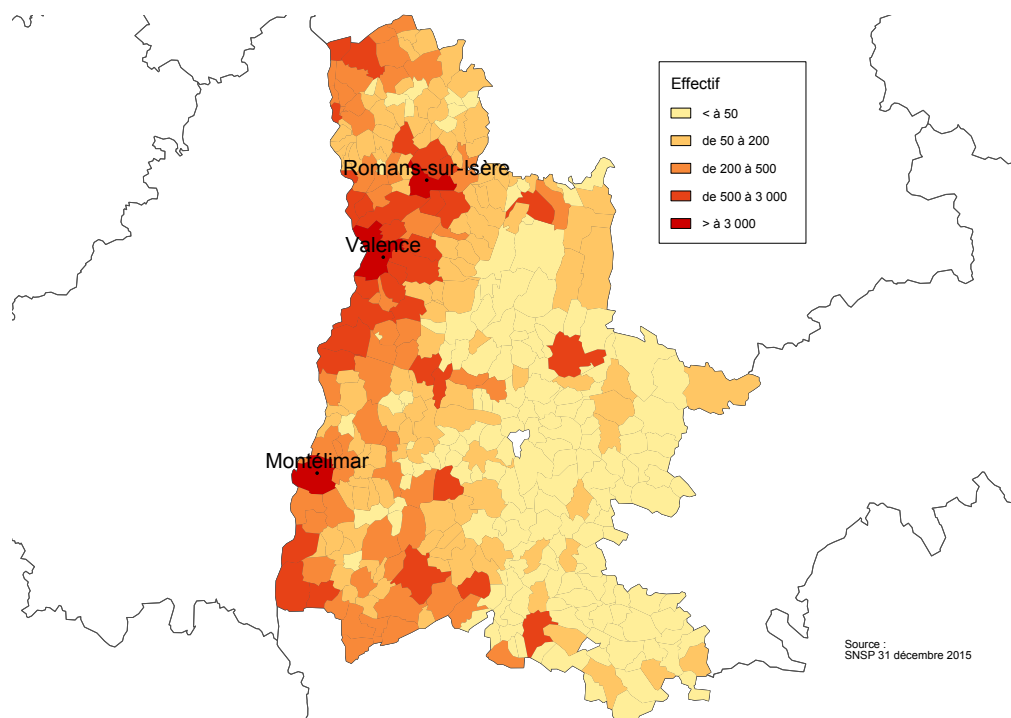
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Valence			
Nombre total de retraités	5 776	8 266	14 042
Retraités percevant un droit direct seul	5 575	5 651	11 226
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	435	457
Retraités percevant les deux à la fois	179	2 180	2 359
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,4%	5,2%	6,1%
Montélimar			
Nombre total de retraités	3 496	4 756	8 252
Retraités percevant un droit direct seul	3 393	3 226	6 619
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	227	237
Retraités percevant les deux à la fois	93	1 303	1 396
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,3%	4,1%	4,6%
Romans-sur-Isère			
Nombre total de retraités	3 273	4 591	7 864
Retraités percevant un droit direct seul	3 154	3 036	6 190
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	211	216
Retraités percevant les deux à la fois	114	1 344	1 458
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,7%	4,2%	4,8%

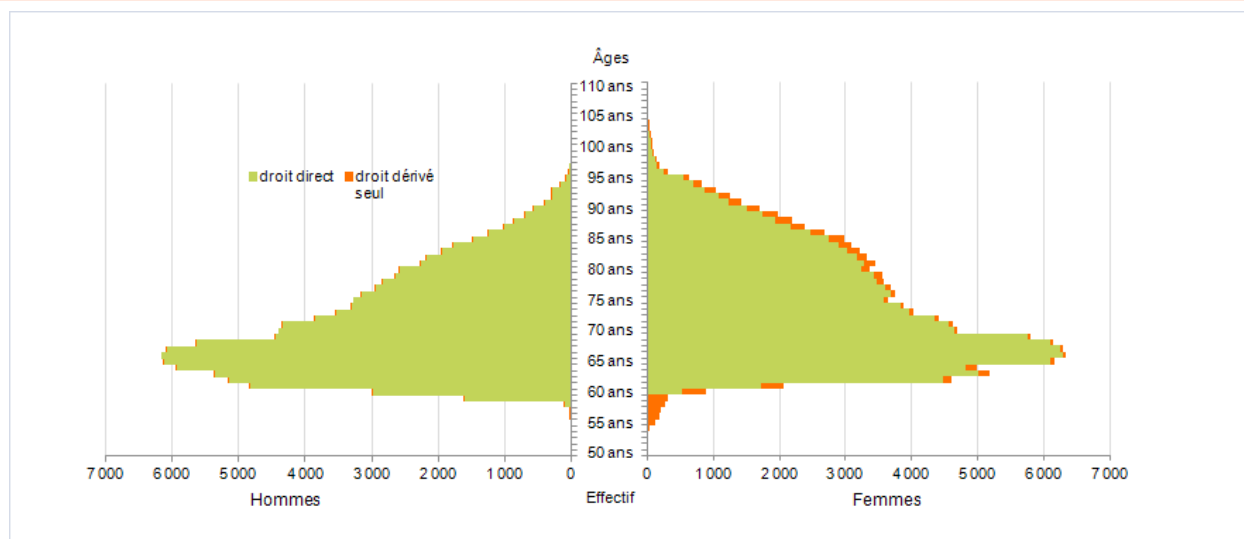
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 725	7 801	13 526
Droits directs (retraites personnelles)	5 420	5 595	11 015
Droits dérivés (retraites de réversion)	305	2 206	2 511
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	219	268	487
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 358	894	3 252
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,6 ans	73,1 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	49,6%	39,2%	44,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	107 003	125 888	232 891
Retraités percevant un droit direct seul	104 299	87 968	192 267
Retraités percevant un droit dérivé seul	331	6 327	6 658
Retraités percevant les deux à la fois	2 373	31 593	33 966
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	2,2%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 644	4 788	21 432
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	887 €	640 €	754 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 160 €	974 €	1 083 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	14,2%	49,5%	32,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

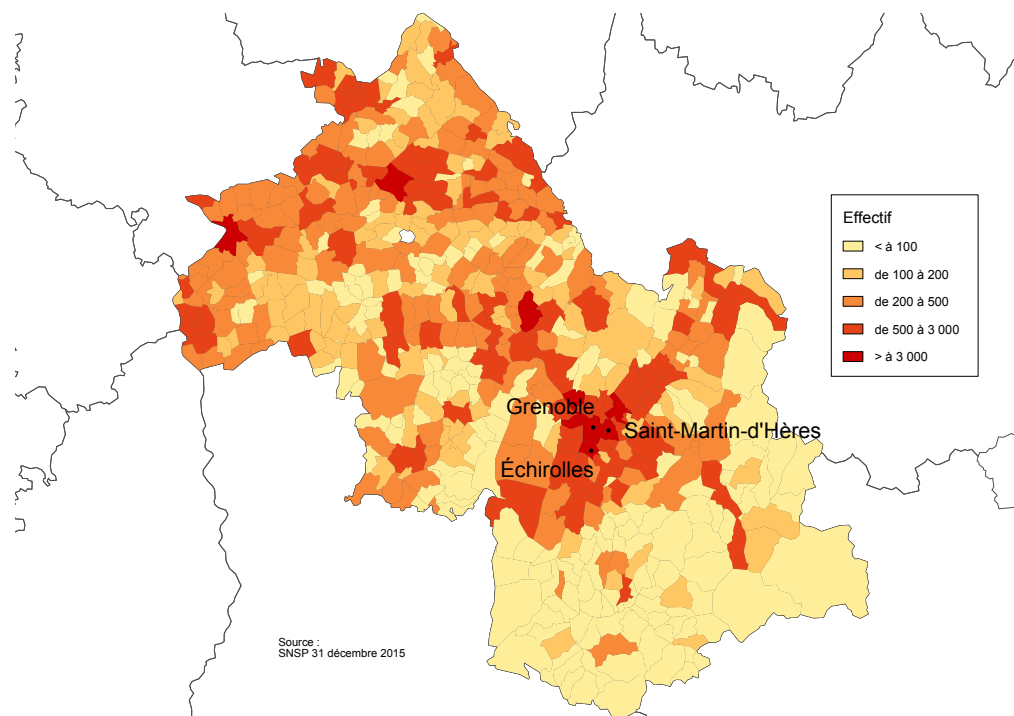
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Grenoble			
Nombre total de retraités	10 745	14 656	25 401
Retraités percevant un droit direct seul	10 498	10 034	20 532
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	793	808
Retraités percevant les deux à la fois	232	3 829	4 061
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,6%	3,9%	5,9%
Saint-Martin-d'Hères			
Nombre total de retraités	2 437	3 222	5 659
Retraités percevant un droit direct seul	2 370	2 126	4 496
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	195	202
Retraités percevant les deux à la fois	60	901	961
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	4,0%	4,1%
Échirolles			
Nombre total de retraités	3 335	4 367	7 702
Retraités percevant un droit direct seul	3 273	2 860	6 133
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	244	245
Retraités percevant les deux à la fois	61	1 263	1 324
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	3,6%	4,6%

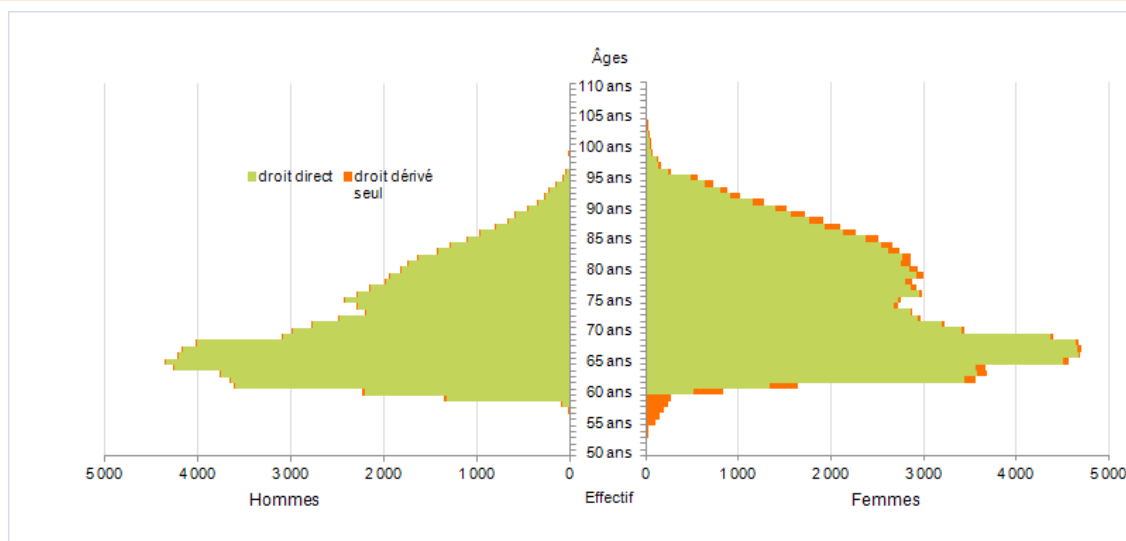
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 180	5 757	9 937
Droits directs (retraites personnelles)	3 832	4 016	7 848
Droits dérivés (retraites de réversion)	348	1 741	2 089
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	183	260	443
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 943	798	2 741
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,5 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,7 ans	73,9 ans	74,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	46,7%	35,4%	40,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	76 133	98 569	174 702
Retraités percevant un droit direct seul	73 193	66 077	139 270
Retraités percevant un droit dérivé seul	398	4 544	4 942
Retraités percevant les deux à la fois	2 542	27 948	30 490
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,8%	2,3%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 217	3 987	17 204
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	75,0 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	815 €	633 €	712 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 093 €	912 €	1 010 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,9%	58,3%	40,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

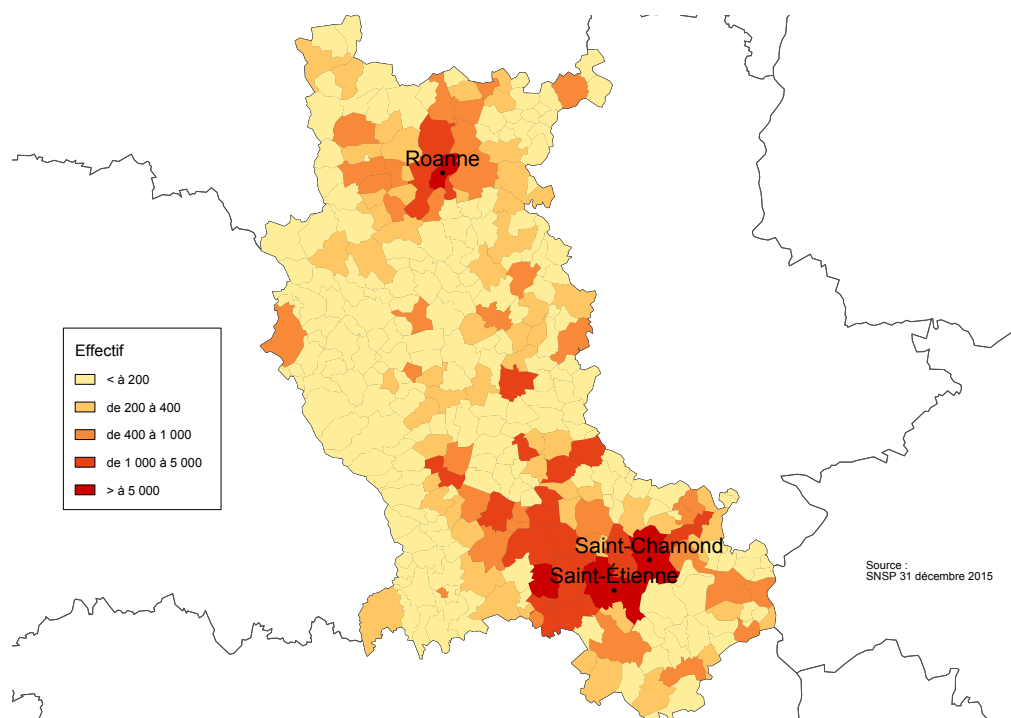
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Étienne			
Nombre total de retraités	16 058	22 619	38 677
Retraités percevant un droit direct seul	15 515	14 444	29 959
Retraités percevant un droit dérivé seul	45	1 207	1 252
Retraités percevant les deux à la fois	498	6 968	7 466
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	3,8%	5,1%
Roanne			
Nombre total de retraités	3 650	6 020	9 670
Retraités percevant un droit direct seul	3 491	3 790	7 281
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	209	220
Retraités percevant les deux à la fois	148	2 021	2 169
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	3,2%	3,8%
Saint-Chamond			
Nombre total de retraités	3 608	4 866	8 474
Retraités percevant un droit direct seul	3 484	2 978	6 462
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	289	294
Retraités percevant les deux à la fois	119	1 599	1 718
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,7%	2,9%	3,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 284	10 666	17 950
Droits directs (retraites personnelles)	6 888	7 751	14 639
Droits dérivés (retraites de réversion)	396	2 915	3 311
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	461	512	973
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 492	1 332	3 824
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,8 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	48,1%	36,8%	42,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	140 392	179 058	319 450
Retraités percevant un droit direct seul	136 980	126 282	263 262
Retraités percevant un droit dérivé seul	414	7 975	8 389
Retraités percevant les deux à la fois	2 998	44 801	47 799
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,1%	2,7%	3,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 319	6 691	24 010
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	905 €	686 €	782 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 170 €	1 017 €	1 100 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	14,5%	43,1%	30,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

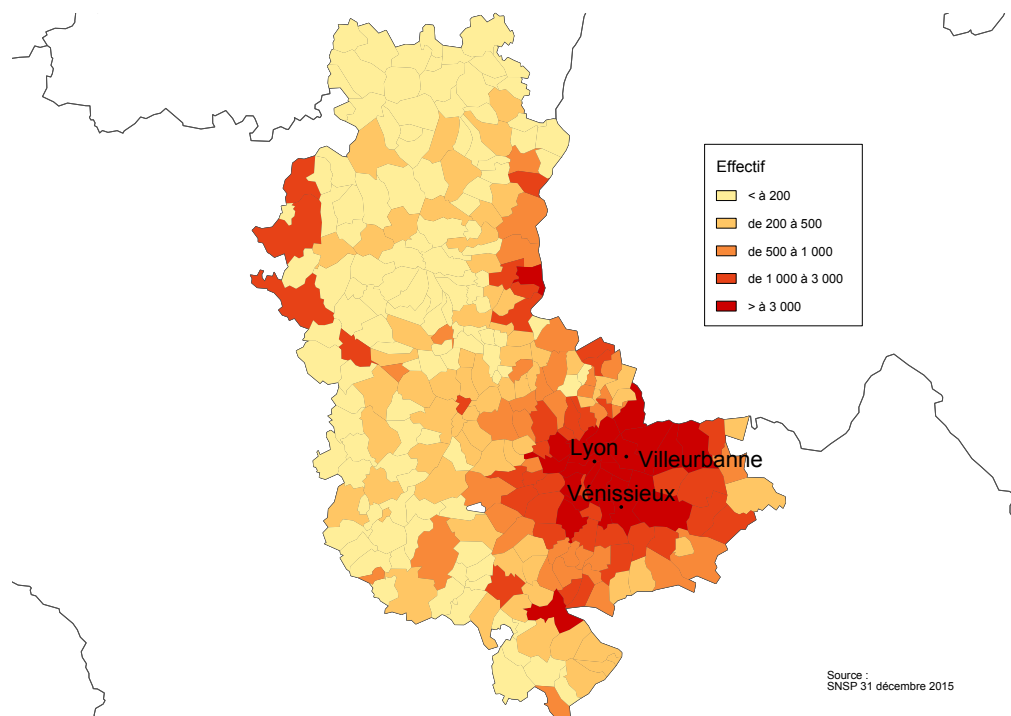
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Lyon			
Nombre total de retraités	32 195	45 058	77 253
Retraités percevant un droit direct seul	31 554	32 079	63 633
Retraités percevant un droit dérivé seul	51	2 166	2 217
Retraités percevant les deux à la fois	590	10 813	11 403
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,5%	3,7%	4,9%
Villeurbanne			
Nombre total de retraités	9 907	13 651	23 558
Retraités percevant un droit direct seul	9 618	9 187	18 805
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	586	608
Retraités percevant les deux à la fois	267	3 878	4 145
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,0%	3,9%	5,2%
Vénissieux			
Nombre total de retraités	4 832	5 805	10 637
Retraités percevant un droit direct seul	4 713	3 594	8 307
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	390	398
Retraités percevant les deux à la fois	111	1 821	1 932
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,8%	4,8%	7,1%

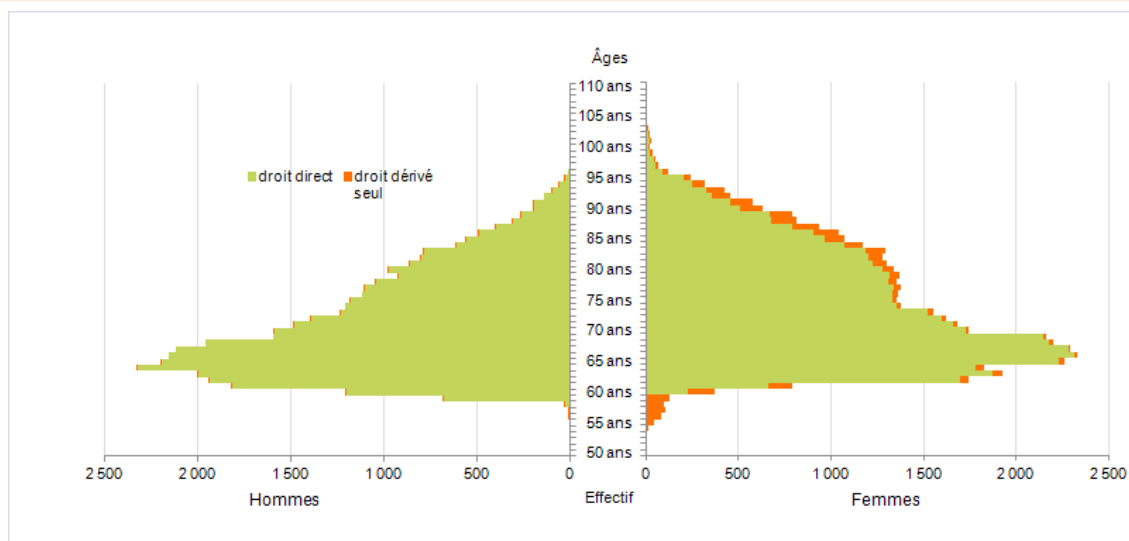
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 252	3 051	5 303
Droits directs (retraites personnelles)	2 155	2 207	4 362
Droits dérivés (retraites de réversion)	97	844	941
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	85	93	178
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 000	374	1 374
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,7 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,4 ans	72,9 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	59,6%	43,9%	51,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 199	47 221	86 420
Retraités percevant un droit direct seul	38 348	32 403	70 751
Retraités percevant un droit dérivé seul	111	3 007	3 118
Retraités percevant les deux à la fois	740	11 811	12 551
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 292	1 615	7 907
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	817 €	599 €	698 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 157 €	967 €	1 081 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,1%	53,1%	36,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

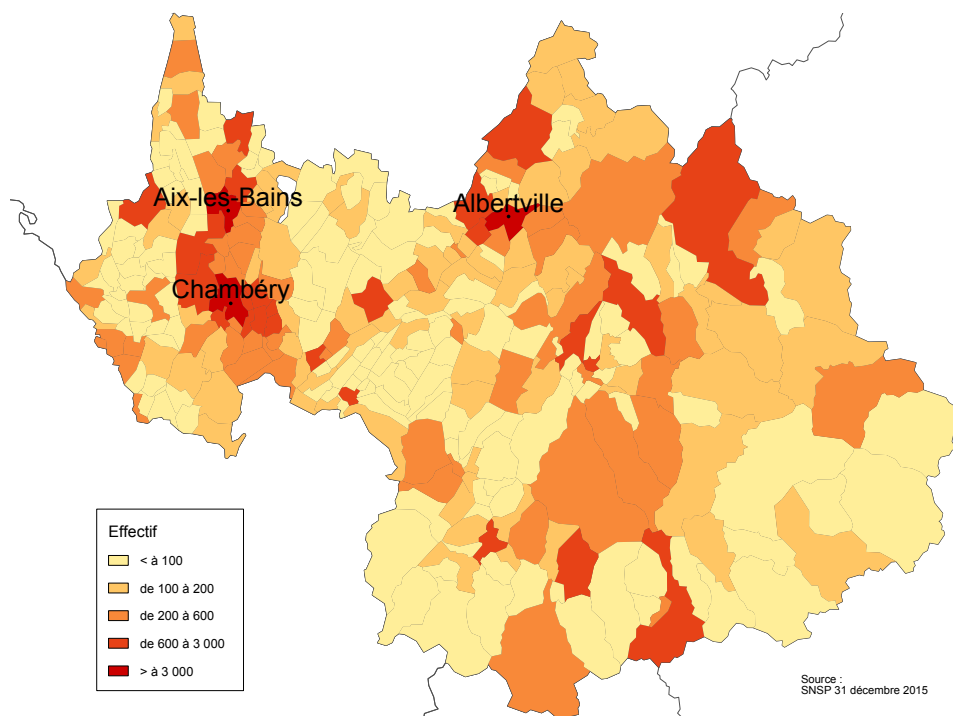
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Chambéry			
Nombre total de retraités	4 586	6 496	11 082
Retraités percevant un droit direct seul	4 457	4 392	8 849
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	368	373
Retraités percevant les deux à la fois	124	1 736	1 860
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,3%	4,7%	5,8%
Aix-les-Bains			
Nombre total de retraités	3 173	4 594	7 767
Retraités percevant un droit direct seul	3 088	3 105	6 193
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	219	225
Retraités percevant les deux à la fois	79	1 270	1 349
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,2%	2,2%	2,2%
Albertville			
Nombre total de retraités	1 815	2 502	4 317
Retraités percevant un droit direct seul	1 772	1 518	3 290
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	186	191
Retraités percevant les deux à la fois	38	798	836
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,6%	3,5%	3,9%

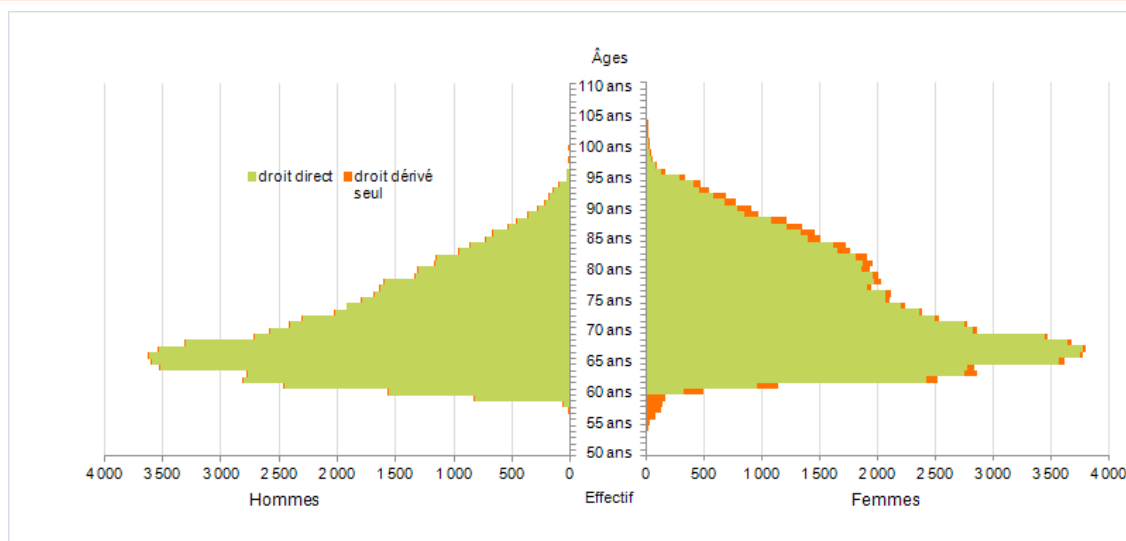
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 387	4 400	7 787
Droits directs (retraites personnelles)	3 257	3 352	6 609
Droits dérivés (retraites de réversion)	130	1 048	1 178
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	95	100	195
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 219	525	1 744
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,0 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	62,3%	49,4%	55,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	59 367	71 802	131 169
Retraités percevant un droit direct seul	58 133	51 714	109 847
Retraités percevant un droit dérivé seul	166	3 497	3 663
Retraités percevant les deux à la fois	1 068	16 591	17 659
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	1,7%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 557	2 810	11 367
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,3 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	797 €	612 €	695 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 173 €	979 €	1 085 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,4%	47,7%	34,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

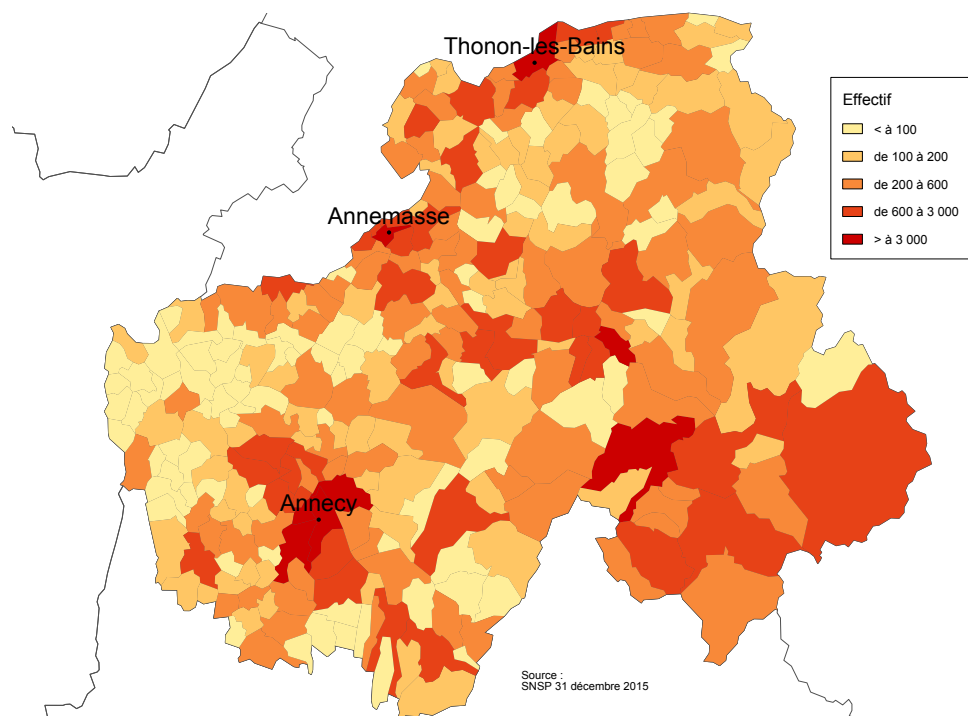
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Annecy			
Nombre total de retraités	4 444	6 818	11 262
Retraités percevant un droit direct seul	4 342	4 749	9 091
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	298	302
Retraités percevant les deux à la fois	98	1 771	1 869
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	2,5%	3,4%
Thonon-les-Bains			
Nombre total de retraités	2 934	4 141	7 075
Retraités percevant un droit direct seul	2 857	2 785	5 642
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	212	218
Retraités percevant les deux à la fois	71	1 144	1 215
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	2,7%	3,0%
Annemasse			
Nombre total de retraités	2 071	2 854	4 925
Retraités percevant un droit direct seul	2 023	1 958	3 981
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	165	167
Retraités percevant les deux à la fois	46	731	777
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,6%	4,5%	6,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.